



## PROTOCOLE D'ACCUEIL DES ENFANTS A PLANET'JEUNES

A COMPTER DU 13 MAI ET JUSQU'AU 2 JUIN 2020

Ce cadre obligatoire est défini pour ouvrir la structure avec comme priorité la sécurité des enfants et des agents. Il s'appuie sur le « Protocole pour la réouverture des Accueils Collectifs de Mineurs » du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

### **5 règles fondamentales :**

- Maintenir une distanciation physique.
- Appliquer les gestes barrières.
- Assurer la désinfection des matériels.
- Limiter le brassage des enfants.
- Former les enfants aux règles / informer, communiquer aux familles.

### **Actions à mener :**

Consignes sanitaires applicables au personnel

Consignes sanitaires applicables aux enfants

Conditions sanitaires du bâtiment

Restauration

Activités manuelles et culturelles

Conditions sanitaires dans les espaces extérieurs et activités sportives

Conditions sanitaires pour le transport

Procédure de gestion en cas de COVID

## 1 / Consignes sanitaires applicables au personnel

→ Le port du masque est obligatoire pendant le service (1 par demi-journée) + lavage des mains en arrivant dans la structure. Trois masques seront mis à disposition à chaque animateur le matin. Le lavage sera assuré sur place.

Gel hydroalcoolique à disposition dans les salles d'activités. Des lingettes et du produit désinfectant seront mis à disposition des animateurs dans les salles. Ces produits seront disposés en hauteur pour éviter que les enfants puissent y avoir accès librement.

Une gestion rigoureuse de ses propres masques est demandée (dépôt du masque usagé dans un contenant spécial qui sera mis à disposition dans l'espace « Entretien »). Voir consigne d'utilisation des masques, remise à chacun.

→ Accueil des familles en extérieur. Etaler l'entrée des enfants dans le bâtiment (attente des parents en distanciation). Les vestiaires seront espacés (un sur deux) et attribués à des salles spécifiques pour limiter les croisements et les flux.

→ Constitution de groupe d'activités avec des enfants d'un même groupe scolaire. Les groupes sont constitués pour toute la période d'accueil et n'ont pas d'activités communes avec les autres groupes.

→ **Quatre salles identifiées** pour l'accueil des enfants (salle enfance / salle petite-enfance / salle créative / salle jeunesse ).

La capacité d'occupation pour chacune des salles fléchées est définie en respectant 4m<sup>2</sup> par personne.

- salle enfance : 16 personnes
- salle petite-enfance : 10 personnes
- salle créative : 6 personnes
- salle jeunesse : 13 personnes

→ **Quatre entrées différentes** seront mises en place avec signalétique pour les familles. Entrées par groupe scolaire telles que :

- Entrée principale du bâtiment pour l'accès à la salle créative pour un groupe scolaire.



- Entrée petite-enfance pour un groupe scolaire
- Entrée enfance pour un groupe scolaire.
- Entrée Jeunesse pour un groupe scolaire.

→ Organisation de la salle en fonction de la capacité retenue (tables, meubles, petits canapés...). Conserver la distance d'un mètre entre les enfants.

Les petites bibliothèques collectives ne seront pas mises à disposition librement. Les livres utilisés seront nettoyés après usage et mis en confinement pendant une semaine.

→ Décaler les moments de sortie en extérieur des différents groupes d'enfants.

→ Assurer une désinfection régulière des surfaces et matériels pédagogiques fréquemment touchés ainsi que les points de contact (poignée de portes,...).

→ Rappeler régulièrement les consignes aux enfants, les gestes barrières et le lavage des mains.

→ Un animateur sera défini dans chaque groupe chaque mercredi, pour superviser le lavage des mains et le passage aux toilettes des enfants (toujours accompagnés d'un animateur).

→ Désinfection régulière du matériel de bureau partagé (poste informatique, clavier, souris, photocopieur si utilisé, outils de travail avant rangement).

## **2/ Consignes sanitaires applicables aux enfants**

→ Dissocier le flux d'entrées et de sorties. Les personnes sortantes sont prioritaires. Maintenir l'ensemble des portes d'entrées ouvertes pendant l'accueil.

Eviter les attroupements d'enfants lors des entrées et sorties du bâtiment. Les animateurs référents des groupes iront chercher les enfants à l'accueil le matin.

→ Pour les petits : leur faire ranger eux-mêmes leur doudou, au vestiaire.

→ Communiquer aux parents, le Protocole d'accueil par voie d'affichage extérieur et les informer des mesures prises pour l'accueil du site.

→ Les parents doivent surveiller l'apparition de symptômes chez leurs enfants. Ils doivent prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'accueil. Si température supérieur

à 37,8°C, l'enfant ne pourra pas être accueilli.

- Organiser le lavage des mains des enfants sous le contrôle d'un adulte. Gel hydroalcoolique à l'entrée, pour éviter un attroupement devant les points d'eau.

Le lavage et séchage des mains doivent être soigneusement réalisés après le passage aux toilettes, avoir toussé ou éternué, ainsi que lors de chaque changement de lieu d'activité et après avoir manipulé des objets partagés.

### **3/ Conditions sanitaires du Bâtiment**

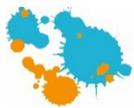
- **Familles interdites dans le bâtiment, sauf cas exceptionnel et dans ce cas, donner un masque jetable et imposer un lavage des mains au gel.**

- Signalétique facilement lisible : marquage au sol / fléchage / rubalise / couleurs. Définir les zones d'attente adaptées à la distanciation. Privilégier un sens unique de circulation.

- Aération des salles avant l'arrivée des enfants (10 à 15 minutes) : pendant les sorties en extérieur / pendant la pause repas / en fin de journée. De manière générale, si les conditions météo le permettent, les fenêtres seront toujours ouvertes.

### **4/ Restauration**

- Limiter à 28 personnes la salle de restauration. Proposer deux services au besoin.
- Rappeler aux enfants en début de repas, les gestes barrières comme, de ne pas partager la nourriture, l'eau, les couverts... Respecter les distanciations physiques et organisation du lavage des mains avant et après le repas.
- Gérer le matériel collectif (brocs d'eau...).
- Repas sous forme de paniers repas apportés par les parents (ou plateaux repas du fournisseur).
- Une désinfection de la salle sera assurée entre les deux services.



## 5/ Activités manuelles et culturelles

- Le programme d'activités doit tenir compte de la distanciation sociale et des gestes barrières.

Chaque activité doit faire l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

- Dans la mesure du possible, maintenir les enfants dans la même salle durant la journée pour limiter la circulation dans le bâtiment.
- Lors d'échanges de livres, jouets, ballons, crayons ou autre objet, faire réaliser le lavage des mains des enfants et veiller à la désinfection du matériel après l'activité.
- Les intervenants sont autorisés dans le bâtiment, dans le respect des consignes de distanciation et gestes barrières.

## 6/ Conditions sanitaires pour les espaces extérieurs et activités sportives

- Echelonner les sorties dehors. Faire sortir et rentrer les enfants en respectant la distanciation physique. Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas.
- Eviter les regroupements d'enfants.
- Proposer des jeux et activités limitant l'interaction entre les enfants.
- Assurer une désinfection adaptée du matériel d'extérieur.
- Assurer une coordination pour le lavage des mains des enfants en rentrant dans le bâtiment.
- Les activités hors de Planèt'jeunes ne peuvent rassembler que 10 personnes, encadrants compris. Les sorties dans les bibliothèques sont autorisées dans les mêmes conditions, sous réserve des restrictions locales d'accès.

## **7/ Conditions sanitaires pour le transport**

- Le nettoyage et la désinfection des minibus doivent être faits avant et après utilisation. Le nombre d'enfants étant limité à quatre dans le minibus.
- Le port du masque pour le chauffeur est obligatoire.
- Pas de transport en commun.

## **8/ Procédure de gestion en cas de COVID-19**

Si symptômes évocateurs : toux, troubles digestifs, sensations de fièvre...

### CAS POUR UN ENFANT :

- En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température doit être réalisée.
- Si symptôme avéré, isolement immédiat de l'enfant dans le bureau petite-enfance avec port du masque, dans l'attente du retour à domicile et de sa prise en charge médicale. Un animateur sera présent en permanence avec l'enfant isolé.
- Appeler des parents pour venir chercher l'enfant et les conseiller pour la consultation d'un médecin.
- Une information sera faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant.
- Nettoyage approfondi et désinfection à prévoir de la salle où a eu lieu l'isolement avec l'enfant malade.
- Les mesures en cas de COVID avéré, le dépistage des contacts de l'enfant ainsi que les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires.

Des décisions de quatorzaine, de fermeture d'une salle ou du bâtiment, pourront être prises.

- L'enfant ne pourra revenir à l'Accueil de Loisirs qu'après avis médical transmis à Planet'Jeunes.

### CAS POUR UN ANIMATEUR :

- Isolement de l'animateur et retour à domicile puis prise de contact par l'animateur



**PLANET'JEUNES**

avec son médecin traitant qui décidera ou non, d'un test de dépistage.

→ L'animateur ne pourra retravailler qu'après avis médical.